Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213502537-20260914-2026_09_14_01_B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

22 présent(e)s : M. Jérôme BEGASSE, M. Frédéric SALAÜN, Mme Cécile BREGEON, M. Bruno RENOUARD, Mme Catherine LEBON, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLE, M. Yves LE ROUX, M. Jean-Philippe ROUDIER, M. William POMMIER, M. Oliver SCHREIBER, M. Vincent LE GOUARD, Mme Cécilia LEMOINE, Mme Claire BOULAY, Mme Lydie HERVIEU, Mme Séverine BUFFERAND, M. Arnaud FOUQUE, Mme Chloé GONORT ACHER, Mme Régine BRIELLE, M. Thomas JUHEL, Mme Anouchka MEHEUST, formant la majorité des membres en exercice.

5 excusé(e)s : Mme Jacqueline LE QUERE ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON, M. Franck JOURDAN ayant donné pouvoir à M. Jean Philippe ROUDIER, M. Jean LEFRANC ayant donné pouvoir à M. William POMMIER, Mme Cécile MARCHAND ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAÜN, Mme Chloé BEAULIEU ayant donné pouvoir à M. Jérôme BEGASSE.

Secrétaires de séance : M. Thomas JUHEL, Mme Lydie HERVIEU
Date de convocation : le 08 09 2026 Nombre de conseillers en exercice : 27

2026_09_14_01 Nomenclature : 5.3

Nomination des membres de la CCID
Rapporteur : M. le Maire

L'article 1650-1 du code des impôts prévoit que dans chaque commune, il est constitué une commission communale des impôts directs (CCID) composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué Président de la commission
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Cette commission a notamment pour mission de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou de nouvelle évaluation des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat de conseiller municipal.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par délibération du conseil municipal.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés de 18 ans au moins
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne
- Jouir de leurs droits civils
- Être inscrits au rôle des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises
- Être familiarisés avec les circonstances locales
- Posséder des compétences suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que dans sa séance du 5 juin 2026, le conseil a procédé à la nomination de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants. Il convient de compléter cette liste.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213502537-20260914-2026_09_14_01_B-DE

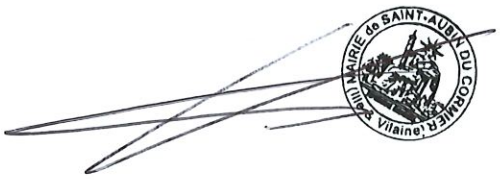
Il est proposé au conseil municipal de nommer les membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Jean LEFRANC	Frédéric SALAUN
Anouchka MEHEUST	Bruno RENOUARD
Cécilia LEMOINE	Cécile BREGEON
Jacqueline LE QUERE	Florent BASLE
Catherine LEBON	Pascale MACOURS
William POMMIER	Vincent BONNISSEAU
Claire BOULAY	Franck JOURDAN
Cécile MARCHAND	Chloé GONORT ACHER
Marcie BOUVET	Renée FREON
Marie Odile MANCEAU	Jacqueline DALIBOT
Marie Thérèse TRAVERS	Marie Sylviane ROUCOU
Henri MARQUET	Maryvonne LECOURSONNAIS
Marc LEMANCEL	Jean Claude TRAVERS
Georges LOUIS	Loïc BERTHELOT
Denis SACHER	
André JULIEN	

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **adopte une liste comportant 16 membres titulaires et 14 membres suppléants.**
- **donne pouvoir à M. le Maire pour la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie
B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr
www.saint-aubin-du-cormier.bzh